

HAUT-BÉARN

Vers l'annulation du projet de microcentrale sur le Gabarret, qui menacerait le Desman des Pyrénées

Saisie par les associations de protection de la nature et de pêche, la cour administrative d'appel de Bordeaux a émis hier des conclusions favorables à la préservation du gave d'Aydius face au projet hydroélectrique porté par deux communes. L'audience est prévue ce lundi

Suite à la décision du Tribunal administratif de Pau maintenant en 2024 la possibilité d'exploitation d'une microcentrale hydroélectrique sur le Gabarret pour les

communes d'Aydius et Bedous, les associations de protection de la nature Sepanso et de pêche l'AAPPMA de la vallée d'Aspe avaient déposé un recours auprès

de la cour administrative d'appel de Bordeaux pour mettre un coup d'arrêt au projet.

La juridiction qui doit tenir une audience lundi 12 octobre a an-

noncé ce jeudi 8 octobre les conclusions de son rapporteur, qui sont très favorables à la demande des associations. En effet, la cour met en avant la biodiversité exceptionnelle du gave d'Aydius, en particulier la présence du desman des Pyrénées, dont l'état de conservation est déjà « très défavorable » et que le projet menacerait.

Incertitudes scientifiques

Le rapporteur public estime que le projet comporte « des incertitudes scientifiques trop importantes quant à la suffisance du débit réservé » (18 %) pour la conservation de l'espèce, et présentent des mesures de compensation « dont l'efficacité a été sérieusement remise en cause » par les autorités (Office français de la biodiversité et Conseil national de protection de la nature).

« La Sepanso est très heureuse d'essayer de sauver un des derniers torrents aptes à recevoir la reproduction des salmonidés », a commenté Michel Rodes, son vice-président.

Martine Lacout-Loustalet